

l'avait tout simplement placé à la tête de la série animale, comme chef de la création. Son existence, il est vrai, eût reçu plus d'extension que celle des animaux par le pouvoir que l'intelligence eût acquis sur la nature ; mais, toujours selon la donnée matérialiste, elle aurait eu pour fin la possession de ce monde au lieu de la possession infinie de Dieu.

La grace qui déjà était un don surnaturel à l'homme avant sa chute, alors qu'il possédait sa nature entière, l'est à plus forte raison pour l'homme après sa chute, alors qu'il a perdu une partie de sa nature. Et la grace peut être doublement appelée la grace, et parce qu'elle a été ajoutée à la nature pour la sanctifier, et parce qu'elle sera ajoutée à la nature pour la réparer.

Que, par suite des lois essentielles de l'être, la grace, qui nous confère la vie absolue, soit un don surnaturel non seulement à l'homme, mais à toute créature possible, c'était là le point de vue important de la question, lorsque l'on veut embrasser la théorie complète des lois d'une création. Aussi n'a-t-il point échappé aux profonds théologiens. Saint Thomas, dont l'Eglise a accepté les explications, établit positivement ce fait sur la raison logique qui découle de la loi ontologique que nous venons d'exposer.

Toute pensée, dit-il, provenant d'une substance créée étant incapable de la vision de l'essence incréée, puisque cette essence dépasse d'une manière infinie la substance créée, aucun homme, non plus qu'aucune autre créature possible, ne peut donc obtenir, par ses propres moyens naturels, la félicité éternelle, puisqu'elle consiste dans cette vision. De là, aucune nature créée ne peut avoir en elle le principe du mérite de la vie éternelle, à moins qu'il lui soit ajouté par ce don surnaturel qu'on appelle la Grace (1).

(1) *Somme de S. Thomas*, quæst. 114, art. 2 ; pars. secund. quæst. 5.